

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 556 141	24,22	91,21	1 690 000	409 318	24,71	417 599
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43 679	57,12	144,72	46 900	26 789	58,27	27 329
Taxe d'habitation (TH)	203 084	15,03	52,02	217 503	32 691	15,33	33 343
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total		468 798		478 271
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	24,71		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	478 271 = 1,020207	58,27		
Taxe d'habitation (TH)	468 798	15,33		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
>>>	0			4 660	0	-35 057	225 426

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
478 271		195 029		673 300

À ANNECY
Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBIOILLES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 06/04/2023
Pour la Préfecture,
Mairie de Choisy
Le 14/04/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 074-217400761-20230406-2023_24D-DE

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste

485

b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte

0

c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)

309

d. Locaux industriels

25

Taxe foncière non bâtie

3 841

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire

>>>

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

40 147

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

8 523

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants

217 503

b. Logements vacants soumis à la THLV

>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)

b. TVA prévisionnelle

c. Coefficient correcteur

1,559010

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	28,75	95,70	4,49000	91,21
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	66,91	167,28	22,56000	144,72
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,05	57,63	5,61000	52,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National

b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La communauté urbaine communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

>>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 074-217400761-20230406-2023-24D-DE

17,12